

Les autres services

TRANSPORT SOLIDAIRE

Rendez-vous chez le médecin, à vos loisirs, à un entretien d'embauche ou chez votre commerçant grâce au transport solidaire **atchoum.**

Prix

2,34 € pour un trajet de 1 à 11 km
+ 0,20 € par kilomètre supplémentaire

Comment ça marche ?

1. Le passager fait sa **demande de trajet** au **0 806 110 444** ou via le site www.atchoum.eu
2. Sa demande est envoyée aux conducteurs disponibles.
3. Le conducteur est indemnisé par le passager en fonction de la distance du trajet. Le paiement se fait **lors de la réservation** par **carte bancaire** ou par **tickets mobilité** en vente à la Communauté de communes et dans les mairies de Charleval, Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt, Perriers-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle

LA LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

Le service de livraison de repas à domicile est **ouvert à tous**. Il peut pallier un **besoin ponctuel ou permanent** pour un repas ou pour tous les repas de la semaine. **Le bénéficiaire établit sa commande en fonction de ses besoins** : il n'y a pas de conditions de fréquence, de jour fixe de commande à respecter ou de durée d'engagement. Préavis de 48h en cas de résiliation. Tarif : 9,60€ par repas. **Pour en savoir plus, consulter la plaquette « Livraison de repas à domicile » disponible à l'accueil de la communauté de communes ou sur son site : www.cdcla.fr**

Contacts

Communauté de communes Lyons Andelle

Rue Martin Liesse - ZA La Vente Cartier - 27380 Charleval

02 32 49 61 27

contact@cdcla.fr

Pour contacter directement le service d'aide à domicile, reportez-vous au numéro de téléphone correspondant à votre secteur d'intervention, figurant sur la carte à l'intérieur de cette plaquette.

serviceaideadomicile@cdcla.fr

Des professionnels sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi).

+ d'infos

Sur le site internet de la Communauté de communes Lyons Andelle

www.cdcla.fr · 



L'aide à domicile



La Communauté de communes

Lyons Andelle

vous **aide**
domicile à

Aide à la vie quotidienne

Transport
à la demande

Livraison
de repas

Qui peut bénéficier du service d'aide à domicile ?

Le service d'aide à domicile de la Communauté de communes intervient 7/7j, de 7h à 20h30, auprès :

- > des personnes âgées de plus de 60 ans,
- > des personnes handicapées nécessitant l'aide d'un professionnel,
- > des personnes âgées de moins de 60 ans ayant besoin d'une aide temporaire.

Pour quelles prestations ?

Le bénéficiaire peut profiter de nombreuses prestations telles que :

- > l'aide à la toilette (hors actes médicaux),
- > l'aide au lever / coucher
- > la préparation et la prise des repas,
- > l'entretien du logement et du linge (hors gros travaux),
- > l'aide aux courses,
- > l'accompagnement lors de sorties,
- > la réalisation d'activité de loisirs,
- > la surveillance / la présence



Comment profiter de ce service ?

Une démarche simple

1. Contactez la communauté de communes.
2. Le service analyse votre demande, évalue vos besoins et vous oriente vers l'aide la mieux adaptée à votre situation.
3. Les professionnels vous accompagnent pour la constitution du dossier d'aide financière, présentent le fonctionnement du service d'aide à domicile et vous proposent un devis.

2 secteurs d'intervention

